

## Questions transmises à la commission par Internet

Du 5 au 16 avril 2004

1.- J'aimerais connaître la définition du comité d'experts de ce qu'est pour eux le principe de développement durable (définition claire et précise s.v.p. !)? J'aimerais si c'est possible que cette définition soit par la suite comparée à la définition de ce principe donnée par des spécialistes dans ce domaine. Selon moi, les activités de levées sismiques et l'exploitation pétrolière (but clairement identifié par le comité d'expert lors de l'audience du lundi soir 5 avril 2004 à Rimouski) qui en suit sont totalement à l'opposé du principe de développement durable. Si c'est vraiment le cas, j'aimerais qu'on arrête l'utilisation abusive de ce terme!

2.- On dit que les impacts négatifs d'une exploitation pétrolière, étape subséquente, ne sont pas évalués, car le projet est trop gros et que tout ce qui suit les levées est grandement hypothétique puisque ça dépend ce qu'on trouvera à la première étape. Pourtant, on parle des impacts positifs de cette exploitation lors de la promotion du projet et on ne fait jamais mention que ces impacts sont également hypothétique à même titre que les impacts négatifs. J'aimerais qu'on me réexplique cette argumentation un peu tordue qui justifie qu'on ne parle pas des impacts énormes sur l'environnement d'une exploitation pétrolière dans une zone aussi riche que le Saint-Laurent ???

3.- Lundi dernier, le 5 avril 2004, lors de l'audience à Rimouski. On faisait mention 214 décibels serait le niveau de la détonation sonore utilisée, mais que dans certains cas les décibels devaient être plus élevées pour sonder plus profondément. Par la suite, on nous a dit qu'il existait un seuil économique où la profondeur de la nappe de gaz était trop grande pour être rentable! Toutefois, on ne nous a pas informé du niveau de sonorité de détonation maximum nécessaire pour atteindre ce seuil économique??? Quel est-il?

4,- est ce qu'il y a des exemples dans le monde d'une exploitation pétrolière dans une zone où les conditions sont aussi rigoureuses que dans le golfe Saint-Laurent au niveau des conditions de glace, gèle-dégèle, des courants et autres?? Car il semble selon mes lectures que la présence de glace lors de déversements accidentels rend les procédures beaucoup plus compliquées et beaucoup moins efficaces.

5.- Plusieurs projets ont eu lieu dernièrement dans le golfe saint-Laurent et beaucoup sont prévus. Le problème chacune des provinces évalue uniquement le projet concernant son territoire!! Pourtant, les séparations juridiques entre les provinces n'ont aucun fondement biologique et les différents projets d'explorations ont fort probablement un impact cumulatif sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Ne serait-il pas nécessaire d'élaborer des ententes avec l'ensemble des provinces maritimes ou par le biais du fédéral pour évaluer l'impact de l'ensemble de ces projets de levées sismiques????

**Yves Dubé**

**Réseau d'observation de mammifères marins**

Question reçue le 7 avril 2004

Mardi en après-midi, j'ai cru entendre de la voix d'un représentant de la commission géologique que si on accorde un permis pour les relevés sismiques, le gouvernement devrait "normalement" émettre un permis pour les forages exploratoires à un promoteur qui veut aller plus loin. Le fait de ne pas le faire pourrait être l'équivalent d'un bris de contrat et rendre le gouvernement passible de poursuites, si le refus est "non justifié" aux yeux du promoteur.

Dans ce cas, il nous apparaîtrait difficile de ne pas considérer les impacts d'éventuels forages exploratoires ou des poursuites avant d'approuver les relevés sismiques.

Voici notre question: Est-ce qu'un promoteur qui a reçu les approbations pour des relevés sismiques et des forages exploratoires qui désire se faire émettre un permis d'exploitation pourrait également poursuivre, si on lui refusait les autorisations ?

**Jean-Marie Bélisle**  
**Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites**  
Question reçue le 8 avril 2004

Nous ne sommes pas convaincus que l'on connaisse suffisamment les écosystèmes du golfe et de l'estuaire pour être en mesure d'évaluer les impacts potentiels des relevés sismiques.

Est-il possible de connaître le budget global annuel actuel et consacré au cours des 10 dernières années par le MPO et les autres organismes pour la recherche sur les écosystèmes du golfe et de l'estuaire du St-Laurent ?

**Jean-Marie Bélisle**  
**Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites**  
Question reçue le 8 avril 2004

Bonjour,

Pour faire suite à mes questions-réponses d'hier soir,

1. je voudrais m'assurer de bien comprendre le schéma général de la procédure d'examen de la question des enjeux liés aux levés sismiques....dans laquelle nous sommes engagés, que vous avez dit être une adaptation du schéma de la procédure d'examen et d'évaluation environnementale de projets et du schéma de traitement de mandats spéciaux. Est-il possible de déposer copie de ces schéma précisant la place de l'enquête et de la consultation du BAPE dans l'«arbre décisionnel»?

2. Est-ce que le MRN, promoteur, et Hydro-Québec, son principal mandataire, et les ministères seront invités à présenter des mémoires lors de la 2<sup>e</sup> partie de l'audience sur la question des enjeux.....? Cette partie de ma question n'a pas reçu de réponse.

Merci

**Hélène Chevrier**  
**Attention Fragiles**  
Question reçue le 14 avril 2004